



SOMMAIRE

RECAP-AGRI

- *La balance commerciale alimentaire à fin juin 2019..... 2*
- *Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Mai 2019 (Comparaison de 2019 par rapport à 2018) 3*
- *Situation hydrique observée le 10/07/2019..... 4*
- *Flash sur la filière avicole : Juin 2019..... 6*
- *Importation des céréales.....7*

INFO-AGRI

- *Agrumes : la maladie du dragon jaune menace l'Europe..... 8*
- *Le plan Maroc vert : une réponse aux changements climatiques.....9*
- *La faim ne diminue toujours pas dans le monde depuis trois ans et l'obésité est toujours à la hausse.....10*
- *La stratégie nationale des zones humides.....13*
- *Les projets programmés avec la FAO ont atteint un stade avancé.....14*
- *Tunisie : L'économie bleue assure la sécurité alimentaire.....15*



RECAPAGRI

La balance commerciale alimentaire à fin juin 2019

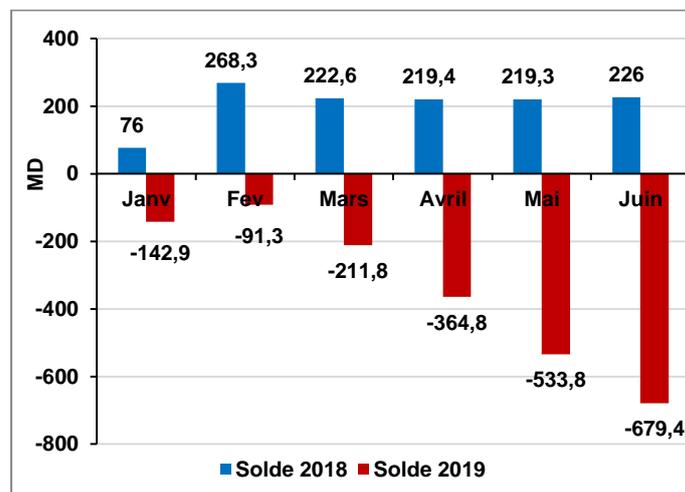
Pour le sixième mois consécutif, la balance alimentaire s'est soldée par un déficit enregistrant des taux de couverture de 77,9%.

Cette baisse résulte d'une nette régression des exportations de l'huile d'olive (-38,0% en volume et -42,5% en valeur) et d'une nette évolution des importations céréalières dont la part dans les importations alimentaires est passée de 41,5% à 45,2% à fin juin 2019 et ce suite à une hausse en glissement annuel de 1,1% en volume et de 29,2% en valeur.

Les céréales, le sucre et les huiles végétales demeurent les principaux produits de base importés avec près de 62,8% de la valeur totale des importations alimentaires totales.

Les exportations des tomates et des produits de la mer ont affiché une hausse remarquable en termes de valeurs, enregistrant respectivement 73,8% et 37,4%.

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au cours des six premier mois de 2018 et 2019.



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

Elaboré par Mme Yosra DOURI.
Observatoire National de l'Agriculture

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Mai 2019 (Comparaison de 2019 par rapport à 2018)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin Mai 2019 a été de **50,9 mille tonnes** contre 50 mille tonnes réalisées à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 1,8%. La production aquacole réalisée à fin Mai 2019 a atteint 6,4 mille tonnes contre 6,7 mille tonnes réalisées à la même période de l'année précédente, soit 4,5% de moins.

A fin Mai 2019 **les quantités exportées** des produits de la pêche et de l'aquaculture ont atteint **12,3 mille tonnes** pour une valeur de **239,7 MD** contre 9,4 mille tonnes et une valeur de 175,5 MD à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 30,9% en termes de quantité et de 36,6% en termes de valeurs. L'augmentation des quantités exportées est due à l'exportation durant cette période de l'année 2019 de 623 tonnes du thon rouge réfrigéré pour une valeur de 35,8 MD et à la hausse importante du volume des exportations du thon de conserve qui a atteint 1342,5 tonnes en 2019 contre 288,8 tonnes en 2018.

Les importations ont atteint **21,9 mille tonnes** pour une valeur de **119 MD** contre 20,9 mille tonnes et une valeur de 104,8 MD à fin Mai 2018, soit une hausse de 4,8% en termes de quantité et une hausse de 13,5% en termes de valeurs. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse remarquable des importations des conserves et semi-conserves en termes de quantité (44,5%) et en termes de valeur (100%).

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec **(+120,7 MD)** en 2019 contre **(+70,7 MD)** enregistrés en 2018, soit 70,7 % de plus.



Figure1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

NB : Les chiffres de l'année 2019 sont préliminaires.

Elaboré par : Noura Ferjani

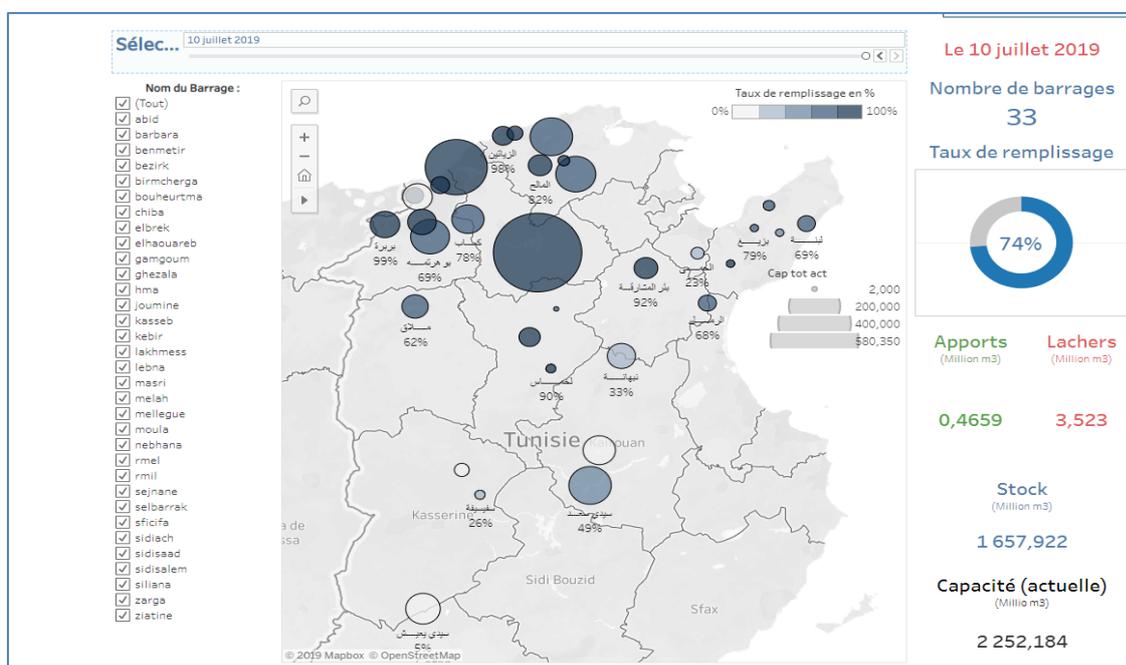
Situation hydrique observée le 10/07/2019

Situation des barrages (période du 01/09/18 au 09/07/19)

A la date du 09/07/2019, les apports cumulés aux barrages ont atteint 2501,9 Mm³. Ils ont dépassé la moyenne de la période (1720,2 Mm³) et les apports enregistrés à la même période de l'année précédente (954 Mm³). Ces apports sont répartis pour une part de 87,8% au Nord ; 8,2 % au Centre et 4% au Cap Bon. Par conséquent les réserves en eau dans tous les barrages ont atteint 1662,6 Mm³ contre 923,7 Mm³ enregistrés à la même date de 2018 et une moyenne enregistrée au cours des trois dernières années de 850,9 Mm³, soit un surplus de 811,7 Mm³. Ceci correspond à une augmentation de 95% par rapport à la situation du 31 Août 2018. Les volumes stockés sont ainsi répartis : 88,5% dans les barrages du Nord, 9,2% dans les barrages du Centre et 2,3% dans les barrages du Cap Bon. Pour l'ensemble des barrages le taux de remplissage a atteint 74%. La figure ci-dessous illustre la situation des barrages à la date du 10/07/2019. Les lecteurs peuvent accéder à toutes les informations qui concernent les barrages via la plateforme Open Data de l'ONAGRI à travers le lien suivant : www.agridata.tn

Situation des barrages (période du 01/09/18 au 09/07/19)						
	Volume stocké dans les barrages (Mm ³)			Apports de la période		
	2018	2019	Variation (%)	2019 (Mm ³)	2019/moy (%)	2019/2018 (%)
Nord	859,2	1471,3	71,2%	2197,5	144,6%	239,1%
Centre	48,9	153,4	213,7%	205,2	131,6%	830,8%
Cap Bon	15,6	37,9	142,9%	99,2	224,4%	982,2%
Total	923,7	1662,6	80,0%	2501,9	145,4%	262,3%

Source : DG/BGTH



Extrait de la plateforme de l'ONAGRI "OpenData" (www.agridata.tn).

La pluviométrie : Situation au 10/07/2019

Durant la période 01/09/18-09/07/19, la pluviométrie enregistrée a été significativement élevée dans les régions du Nord et du Centre. Par rapport à la même période de la campagne écoulée, la situation pluviométrique a été caractérisée par un niveau légèrement plus élevé dans les régions du Nord, du Centre Est et du Sud-Ouest (Tableau 1).

Tableau1. Pluviométrie jusqu'au 09/07/2019

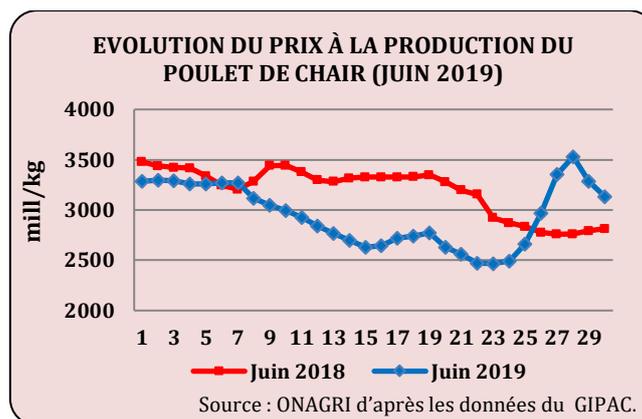
Région	Pluviométrie jusqu'au 09/07/2019 (mm)	% par rapport à la moyenne de la période 01/09/18-09/07/19	% par rapport à la même période (2018-2019/2017-2018)
Nord Ouest	552,3	108%	128%
Nord Est	499,1	101%	134%
Centre Ouest	195,1	74%	98%
Centre Est	206,1	80%	118%
Sud Ouest	43,2	43%	120%
Sud Est	111,1	82%	108%
Tout le pays	192,1	86%	118%

Elaboré par : Noura Ferjani

Observatoire National de l'Agriculture

FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE JUN 2019

Poulet de chair



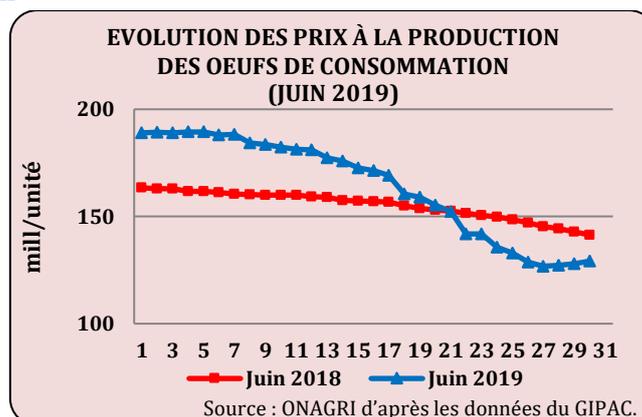
Au cours du mois de juin 2019 le prix à la production du poulet de chair a passé par plusieurs phases.

- Une première phase de quasi-stagnation où on a noté une légère variation de (-0.5%) entre le 01/06/2019 et le 07/06/2019 ;
- Entre le 08/06/2019 et le 23/06/2019 les prix ont chuté avec quelques fluctuations enregistrant le prix le plus bas du mois (2468 mill/kg) ;
- A partir du 24/06/2019 un redressement des prix est noté. Le maximum du mois est atteint le 28/06/2019 (3531 mill/kg) ;
- Durant les deux derniers jours du mois les prix ont baissé pour clôturer le mois à 3130 mill/kg.

Le prix moyen mensuel a baissé de 7,8% par rapport à celui du même mois de l'année précédente (2945,8 mill/kg contre 3193,4 mill/kg) et de 1,0% par rapport à celui de mai 2019 (2975,0 mill/kg).

Concernant les régions, le prix moyen à la production dans le Sud (2970,5 mill/kg) devance de 2,2% celui du Centre et 0,3% celui du Nord.

Œufs de consommation



Le prix à la production des œufs de consommation courant juin 2019 n'ont cessé de baisser tout le long du mois. Le prix est passé de 189,1 mill/œuf le 01/06/2019 à 126,8 mill/œuf le 27/06/2019. À la fin du mois, on note une légère hausse de 1,8% (129,1 mill/unité).

La moyenne mensuelle enregistrée a augmenté de 5,7% par rapport à celle du même mois de l'année 2018 (164,0 mill/unité contre 155,2 mill/unité). Par rapport à mai 2019 (209,8 mill/unité), le prix moyen a baissé de 21,8%.

Au Centre du pays, le prix moyen à la production enregistré (169,3 mill/unité) a devancé celui enregistré dans le Sud de 3,8% et de 2,8% par rapport à celui du Nord.

Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

Importation des céréales

La Tunisie a acheté le 02/07/2019, 67 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 206,58 Dollars/ tonne (597.099DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens durant aout 2019. Le prix du blé tendre importé sera supérieur de 7,099 dinars/tonne soit (1,2%) par rapport au prix du local (590 DT/T pour la récolte 2019). Par rapport aux achats précédents, le prix de cette dernière fois, a augmenté de 8,37 dollars/tonne.

produit	Quantité (1000 T)	Prix (dollars/T)		différence		Comparaison entre les prix local et l'importé en DT/T			
		15/05/2019	03/07/2019	dollars	%	local	importé	différence	%
Blé tendre	67	198.21	206,58 ----	8,37	4,22	590	597,099	-7,099	1.2

Source : Office des Céréales

Agrumes : la maladie du dragon jaune menace l'Europe

Dans un avis publié le 3 juillet 2019, l'autorité française de sécurité des aliments (Anses) estime « probable » le risque d'introduction de la maladie du huanglongbing (HLB) – ou maladie du dragon jaune – sur le continent européen. Principal danger phytosanitaire pour les cultures d'agrumes à travers le monde, le HLB est présent sur les continents asiatique, américain et africain, et absent d'Europe. Au-delà du risque d'introduction, les risques de dissémination et d'établissement sont jugés « élevés », l'un des vecteurs étant déjà présent en Espagne. Or à ce jour, il n'existe aucune mesure efficace pour éradiquer la maladie, une fois implantée. En Floride, celle-ci a occasionné 3,64 milliards \$ de pertes entre 2006 et 2011. Depuis 2004, 3 millions d'arbres ont été éliminés au Brésil pour tenter de limiter la dissémination de la maladie. Les effets économiques potentiels en Europe sont donc jugés « d'autant plus importants que l'ensemble des régions productrices sont menacées ». L'Anses fait plusieurs recommandations pour limiter ces risques : renforcer les contrôles, améliorer les mesures de surveillance, mieux sensibiliser les pépiniéristes et les voyageurs et développer les stratégies de lutte biologique, notamment contre les insectes vecteurs ou via des variétés de végétaux résistantes.

Source : <http://www.agra.fr>

Le plan Maroc vert : une réponse aux changements climatiques

L'agriculture durable est en ligne avec la dynamique prônée par le département de l'Agriculture dans le cadre de la stratégie Plan Maroc Vert.

Conscient de l'importance de l'agriculture dans le développement durable, le Royaume a pu développer son Plan Maroc Vert (PMV), une initiative politique de relance de l'agriculture qui prend en considération l'aspect environnemental. Ces propos sont attribués au directeur du changement climatique et de la croissance verte à la Banque africaine de développement (BAD) à l'occasion de la Semaine africaine du climat, tenue à Accra, au Ghana, en mars 2019.

Depuis son lancement en 2008 par le département de l'Agriculture conformément aux orientations de S.M. le Roi Mohammed VI, le PMV a intégré la composante développement durable dans la gouvernance de ses projets. Rappelons que ce Plan s'articule autour de deux piliers: un qui cible les zones à fort potentiel agricole à travers des projets visant le développement d'une agriculture moderne à forte valeur ajoutée; et un second qui vise la relance de l'agriculture solidaire dans les régions caractérisées par une exploitation excessive des ressources, devenues rares.

Il y a eu une série de projets solidaires et intégrés tenant compte de la durabilité, en particulier dans les régions arides et semi-arides, impliquant la population locale. L'un d'eux porte sur la valorisation des plantes aromatiques et médicinales dans la province de Chtouka Ait Baha, visant la conservation de l'agro-biodiversité de la région Souss-Massa. Ce projet a pour objectif d'appuyer une agriculture solidaire, intégrée, durable et participative au niveau des régions semi-arides du Maroc. Par ailleurs, et comme le Royaume dispose d'une superficie sous irrigation de l'ordre de 1,6 million d'hectares, qui couvre près de 16% de la superficie agricole utile du pays mais qui contribue à près de 45% de la valeur ajoutée agricole, à 75% des exportations des produits, et à 50% à la création d'emploi en milieu rural, l'agriculture irriguée a accaparé l'attention des architectes du PMV pour en faire un levier important de lutte contre la pauvreté en milieu rural et de maîtrise de l'exode rural, notamment pendant les années de sécheresse. Ce Plan a donc accordé une place de choix à la maîtrise de l'eau et à sa rationalisation.

Une politique volontariste de généralisation des techniques d'irrigation économes en eau et de valorisation de l'eau agricole a été adoptée. Trois grands chantiers structurants peuvent être cités comme référence: le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI); le Programme d'extension de l'irrigation; et le Programme de partenariat public-privé en irrigation, qui vise la promotion du partenariat public-privé (PPP) pour le développement et la gestion de l'irrigation.

D'autres projets durables sont à citer: les projets de gestion intégrée des zones côtières dans l'Oriental, d'adaptation des petits agriculteurs au changement climatique dans la région de Tadla Azilal, et d'adaptation de l'agriculture méditerranéenne au changement climatique... Un élan qui promet de créer une dynamique soutenue et des émules partout au Maroc, pour une agriculture inclusive, rentable et durable.

Source : maroc-hebdo.press.ma

La faim ne diminue toujours pas dans le monde depuis trois ans et l'obésité est toujours à la hausse

On estime que 820 millions de personnes n'ont pas eu assez à manger en 2018, contre 811 millions l'année précédente, une augmentation constatée pour la troisième année consécutive. Cela souligne l'immense défi qui reste à relever pour atteindre l'Objectif de développement durable visant la Faim zéro à l'horizon 2030, indique une nouvelle édition du rapport sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.

Selon le rapport, les progrès visant à réduire de moitié le nombre d'enfants présentant un retard de croissance et de réduire le nombre de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale sont trop lents, ce qui nous éloigne également des cibles en matière de nutrition de l'ODD 2.

Vient s'ajouter aux défis le fait que, dans le même temps, le surpoids et l'obésité continuent d'augmenter dans toutes les régions, en particulier chez les enfants d'âge scolaire et les adultes. Les risques d'insécurité alimentaire sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes sur tous les continents, l'écart le plus important étant observé en Amérique latine.

La faim augmente dans de nombreux pays où la croissance économique est à la traîne, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et ceux qui sont fortement tributaires du commerce international des produits de base. Le rapport annuel des Nations unies a également révélé que les inégalités de revenus étaient en augmentation dans beaucoup de pays où la faim était à la hausse, ce qui rendait encore plus difficile pour les pauvres et les personnes vulnérables

ou marginalisées de faire face aux ralentissements et fléchissements de l'activité économique.

La situation est particulièrement préoccupante en Afrique, parce que la région enregistre les taux les plus élevés en matière de la faim dans le monde et ces taux continuent d'augmenter dans presque toutes les sous-régions, quoique lentement. En Afrique de l'Est en particulier, près d'un tiers de la population (30,8 pour cent) souffre de la sous-alimentation. Outre le climat et les conflits, les ralentissements et fléchissements de l'activité économique sont à l'origine de la hausse. Depuis 2011, près de la moitié des pays où la faim a augmenté en raison d'un ralentissement ou d'une stagnation de l'économie se trouvent en Afrique.

La plupart des personnes sous-alimentées (plus de 500 millions) vivent en Asie, principalement dans les pays du sud de l'Asie. L'Afrique et l'Asie portent à elles seules la plus grande charge de toutes les formes de malnutrition, car elles comptent plus de neuf enfants sur dix présentant un retard de croissance et plus de neuf enfants sur dix souffrant de l'émaciation dans le monde. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, un enfant sur trois présente un retard de croissance.

En plus des problèmes de retard de croissance et d'émaciation, près des trois quarts des enfants en surpoids dans le monde, principalement en raison de la consommation d'aliments malsains, se trouvent en Asie et en Afrique.

Cette année, le rapport examine un nouvel indicateur aux fins de la mesure de l'insécurité alimentaire à différents niveaux de gravité et du suivi des progrès en matière de l'ODD 2 : la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave. Cet indicateur est basé sur des données

obtenues en demandant directement aux personnes, à l'aide d'enquêtes, leur accès à la nourriture. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ne sont pas certaines de pouvoir se procurer à manger et sont contraintes de réduire la qualité et/ou la quantité des aliments qu'elles consomment.

Le rapport estime que plus de 2 milliards de personnes, principalement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, n'ont pas régulièrement accès à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Le problème d'accès non régulier à la nourriture concerne aussi les pays à revenu élevé; par exemple, 8 pour cent de la population d'Amérique du Nord et d'Europe en sont concernés. Cela nécessite une profonde transformation des systèmes alimentaires dans le but de fournir une alimentation saine et durable à la population mondiale qui ne cesse de croître.

Faits et chiffres clés

- Nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde en 2018 : 821,6 millions (soit 1 personne sur 9)
- En Asie : 513,9 millions
- En Afrique : 256,1 millions
- En Amérique latine et dans les Caraïbes : 42,5 millions
- Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave : 2 milliards (26,4%)
- Nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale : 20,5 millions (1 sur 7)
- Enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (taille insuffisante par rapport à l'âge) : 148,9 millions (21,9%)
- Enfants de moins de 5 ans souffrant de l'émaciation (faible poids par rapport à la taille) : 49,5 millions (7.3%)
- Enfants de moins de 5 ans en surpoids (poids élevé par rapport à la taille) : 40 millions (5,9%)
- Enfants d'âge scolaire et adolescents en surpoids : 338 millions
- Adultes obèses : 672 millions (13% ou 1 adulte sur 8)

Source : FAO.

Abeilles : plus d'agriculture biologique pour plus de miel



D'après une étude française publiée le 26 juin dans le *Journal of Applied Ecology*, l'agriculture biologique améliorerait les conditions de vie des abeilles mellifères.

Les travaux ont été conduits par une équipe de chercheurs du CNRS, de l'Inra et de La Rochelle Université. Dans le cadre d'un dispositif, unique à l'échelle européenne, de suivi des abeilles domestiques, les scientifiques ont passé au crible six années de données archivées concernant 180 ruches situées dans le centre-ouest de la France.

Les abeilles se nourrissent exclusivement de nectar et de pollen. Et elles connaissent une période de disette alimentaire durant les mois de mai et juin, entre les périodes de floraison du colza et du tournesol. Ce manque de fleurs à la fin du printemps est caractéristique des zones où est pratiquée une agriculture intensive. En conséquence de quoi, les abeilles collectent moins de pollen et produisent moins de miel durant cette

période de l'année. De plus, la croissance des colonies est freinée.

Dans ce contexte, il apparaît en parallèle que l'agriculture biologique constitue une bonne alternative pour préserver l'avenir des abeilles françaises. Avec ce mode de production, les abeilles domestiques auraient donc accès à plus de ressources. À l'instar des adventices, aussi appelées « mauvaises herbes ».

Parmi les colonies d'abeilles vivant au milieu de terres exploitées en agriculture biologique, l'équipe de chercheurs a découvert des quantités supérieures par rapport aux colonies situées dans des paysages agricoles conventionnels. En effet, ce sont jusqu'à 37% de couvain (qui désigne l'ensemble des œufs, des larves et des nymphes protégés par les abeilles), 20% d'abeilles adultes et 53% de miel supplémentaires qui ont été observés dans les zones travaillées de manière naturelle.

De quoi déduire également de ces résultats que l'absence de pesticides à l'échelle locale permet de réduire la mortalité des abeilles. Par ailleurs, la meilleure disponibilité de fleurs mellifères dans la zone de prospection des abeilles permet d'augmenter les réserves en miel. Une corrélation qui rappelle le fragile équilibre d'un tel écosystème.

Source : breizh-info.com.

La stratégie nationale des zones humides

Lancée depuis 2015, avec l'appui du Fonds mondial pour la nature Afrique du Nord, cette stratégie vise à réduire la dégradation des zones humides et à assurer leur conservation, vu qu'elles constituent un patrimoine naturel et un habitat pour différentes espèces.

Cette stratégie a également pour objectif d'assurer une gestion rationnelle et durable de ces zones, ce qui permettra ainsi de contribuer à l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation de ses effets et à la protection des ressources hydriques du pays.

Cette stratégie permettra une meilleure connaissance des zones humides, à travers l'actualisation de l'inventaire de ces sites. Les informations cartographiques fournies permettront de mieux renseigner certains indicateurs liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

La représentante du WWF a par ailleurs, indiqué que son organisation travaille actuellement avec d'autres ONG internationales, notamment l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes sur la promotion du site de Ghar El Melh (gouvernorat de Bizerte), première ville arabe et nord-africaine désignée, en 2018, "ville Ramsar".

Décerné par la convention Ramsar, ce label accrédité récompense les villes ayant pris des mesures exceptionnelles pour protéger leurs zones humides urbaines qui continuent à subir de nombreuses agressions malgré les efforts déployés afin de les sauvegarder, à l'instar de la pollution, des décharges non contrôlées, de l'extension urbaine, des constructions anarchiques et de la chasse illicite.

D'après "le code de l'environnement, les zones humides sont des " terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (nécessitant de l'humidité) pendant au moins une partie de l'année".

Membre depuis 1981 de la convention Ramsar, traité international visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides, la Tunisie a classé, jusqu'à ce jour, 940 zones humides dont une quarantaine sont d'une importance internationale (RAMSAR). Ces zones humides abritent une riche biodiversité et accueille annuellement près de 500 mille oiseaux.

<https://www.webmanagercenter.com>

Les projets programmés avec la FAO ont atteint un stade avancé

les projets programmés avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au titre de 2016-2020 ont atteint un stade avancé.

Ces projets ont été bénéfiques pour les petits exploitants. Des résultats positifs ont été enregistrés, notamment en matière de gouvernance dans le secteur de la pêche et de l'agriculture.

Trois conventions de coopération ont été signées entre le ministère et l'organisation onusienne.

La première convention prévoit la mise en place d'un partenariat public-privé en matière de vulgarisation agricole.

La deuxième convention porte sur un projet visant une réorganisation du ministère adaptée aux enjeux futurs du développement durable et harmonieux du secteur.

La troisième convention prévoit, quant à elle, le lancement d'un projet d'appui aux services de contrôle officiels des produits animaux et végétaux en Tunisie dans le cadre d'un projet avec l'Union européenne (PACE).

Le représentant de la FAO plaidé en faveur d'une agriculture intégrée dans des concepts plus larges d'économie rurale, de développement territorial, de préservation du paysage, de maintien de la biodiversité.

www.webmanagercenter.com

Tunisie : L'économie bleue assure la sécurité alimentaire

L'industrie maritime africaine représente environ 1000 milliards de dollars par an. Elle couvre de nombreux secteurs comme la pêche, l'aquaculture, les ports, les énergies renouvelables et les technologies.

L'objectif de l'AFEB 2019 est d'offrir une plateforme idéale pour comprendre, explorer et investir dans l'économie bleue. Il est également une occasion d'exploiter son potentiel pour un développement environnemental et socio-économique durable pour l'avenir.

La mer pourrait constituer un levier exceptionnel pour la croissance de la Tunisie. L'économie bleue et durable, c'est l'équilibre entre le développement économique, croissance et protection de l'environnement. Elle contribue notamment à une gestion rationnelle des ressources océaniques.

Selon une récente étude de la FAO, la Méditerranée constitue l'une des régions maritimes les plus surexploitées au monde, avec un taux record de 62% de stocks surexploités. Ainsi, il est à prévoir que l'état de la biodiversité se dégrade davantage avec le changement climatique, si des mesures de gestion ne tentent pas de changer de cap, notamment en réduisant la pression de pêche.

En Tunisie, sept activités maritimes ont été identifiées. Parmi elles, d'abord, la pêche traditionnelle. Ce secteur demeure jusqu'à aujourd'hui ancré dans la culture et les traditions du pays. Le Tunisien consomme environ 11kg de produit de la mer par an et 100.000 personnes vivent directement de cette activité.

Autre domaine, qui prend de plus en plus d'ampleur, l'aquaculture. Si en 2007, sa production ne dépassait pas les 3400 tonnes par an, dix ans plus tard elle a atteint les 22.000 tonnes. 41 sites sont en activité et elle emploie 2000 personnes. Autre secteur maritime clé pour le développement économique de la Tunisie, le transport maritime. 98% des importations et des exportations transitent par la mer via les huit ports commerciaux du pays. Cependant, l'infrastructure portuaire du pays est désuète. Une mise à niveau est à envisager d'urgence, si nous voulons tirer bénéfice de l'économie bleue.

Lors de ce forum, il a été difficile de dissocier économie bleue et énergies renouvelables. A l'image d'une pêche responsable et durable, il faut aussi user des autres ressources naturelles de façon responsable et durable elles-aussi.

La Tunisie, avec ses 2290 km de côtes et rivages, demeure à une position stratégique en méditerranée. L'économie bleue constitue donc un enjeu de taille pour l'avenir économique mais aussi environnemental du pays. En effet, elle va de pair avec la protection de l'environnement. Aujourd'hui en Tunisie, il ne semble pas que cela soit une priorité. Le littoral est le siège d'une forte concentration urbaine et touristique. A ce jour, 5 millions de Tunisiens habitent le long de la côte. De plus, 90% de l'activité hôtelière est balnéaire. Cette concentration favorise la pollution des plages et donc de la mer. Autre facteur de pollution, l'industrie lourde. La plupart des grosses entreprises polluantes se trouvent sur le littoral ou au bord des lacs.

<https://news.gnet.tn>

Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71 801 055/478
Télécopie : (+216) 71 785 127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn